

Programme de recherche

**"POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES :  
ANALYSE, EVALUATION, COMPARAISONS"**

**Rapport final de synthèse**

Mai 2002

**« Paysage: production, matérialité, transformation, et  
politiques publiques. Application à 4 PNR (ou projets) en  
montagnes méditerranéennes »**

*Jean-Paul Cheylan*

*UMR-ESPACE Montpellier, Equipe P4NR*

*Adresse postale :*

*CIRAD-TERA / CNRS UMR-ESPACE*

*TA 60 / 15*

*73 avenue Jean-François Breton*

*34398 Montpellier Cedex 5*

*Tél. : 04 67 59 37 42 ; Télécop. . : 04 67 59 38 27*

*mél : [jean-paul.cheylan@cirad.fr](mailto:jean-paul.cheylan@cirad.fr) mél altern : cheylan@mgm.fr*

## 1. Objectif et démarche

Le présent projet se propose de formaliser les liens existant entre les **matérialités paysagères**, les **dynamiques institutionnelles et publiques** (ensemble de l'arsenal législatif, réglementaire et procédural disponible) censées créer ou modifier les paysages, et les **représentations des acteurs locaux** observateurs de ces modifications sur le terrain micro (une commune, une vallée) ou méso (PNR) ou encore **acteurs** au sens fort du terme car directement impliqués dans la décision, la mise en application, puis la gestion de l'ensemble de ces mesures.

Cette triple articulation — au demeurant fort délicate à appréhender — entre l'objet paysage (multiforme), les politiques paysagères (multi-scalaires) et les représentations des acteurs locaux, nécessite de privilégier, sur les trois terrains PNR retenus, une réflexion/application s'appuyant sur l'échelle locale et les niveaux d'organisation respectifs de ces trois domaines. Il ne s'agit donc pas d'effectuer une évaluation des politiques publiques paysagères ("PPP") mises en place depuis la loi de 1930 stricto sensu, mais plutôt d'appréhender via le regard des acteurs locaux les impacts "réels" (visibles) ou indirects (sur certains processus sociaux mobilisant les acteurs) de la mise en œuvre sur le terrain de ces mêmes politiques. La mise en œuvre de politiques paysagères (même récentes dans le temps) faisant appel via les diverses mesures, à une nécessaire mobilisation des acteurs, imposant le recours quasi systématique à la concertation (initiale à l'amont, lors de la mise en œuvre sur le terrain, ou à l'aval en matière de suivi), n'est pas sans conséquence en matière de projet de territoire.

Les trois entrées privilégiées en matière d'évaluation des impacts socio-spatiaux des politiques paysagères mises en œuvre sur une partie ou tout le territoire des trois PNR, concernent :

le paysage comme **objet construit** (la dimension matérielle) ;

les rapports existant entre acteurs et actions paysagères (sensibilisation et implication des acteurs plus ou moins marquée, appropriation plus ou moins forte des mesures-actions par les acteurs eux-mêmes, multiplicité, plus ou moins grande du nombre d'acteurs concernés) ;

l'inscription de ces actions paysagères dans la durée en terme notamment de participation à l'émergence de **projets de territoire**, soit directement, soit indirectement en favorisant la collaboration et la concertation entre acteurs d'origines variées (élus, associatifs, socioprofessionnels...) qui prennent ainsi progressivement une habitude de travail en commun qui sera valorisée ultérieurement sur d'autres champs.

Seuls trois terrains d'application de type « parc Naturel Régional » ont été finalement retenus. Les périmètres des **PNR** offrent l'intérêt d'articuler potentiellement un grand nombre de mesures de nature (lois, mesures incitatives, mesures indirectes), d'étendue (lieu d'articulation privilégié des échelles méso et micro) et de modalités de mises en œuvre diverses (volonté affirmée de partenariat entre diverses catégories d'acteurs : Etat et ses échelons, collectivités et tout premièrement la Région, acteurs socioprofessionnels et associatifs).

Les trois périmètres choisis renvoient à des contextes d'élaboration et des phases d'avancement très divers : le projet de Parc des Garrigues émerge de la conjonction d'acteurs locaux et de quelques élus ; le Parc des Monts d'Ardèche a été établi au début du mois d'avril 2021 ; le Parc du Lubéron fut l'un des premiers créés. Ils constituent de ce fait des lieux d'observation privilégiés.

## 2. Déroulement du projet

Partenaires ayant effectivement contribué aux travaux de recherche

La proposition initiale associait l'UMR ESPACE (6012), le CERMOSEM (UMR 5038) et le Bureau d'Etudes « Géosystème » d'Avignon. L'ensemble du projet a été placé sous la responsabilité de Jean-Paul Cheylan, assisté par Hervé Gumuchian.

### 2.1 Partenaires

|                  |  |     |    |    |    |    |    |
|------------------|--|-----|----|----|----|----|----|
| ALINAT Sandrine  | Thèse en cours<br><a href="mailto:alinat@cirad.fr">alinat@cirad.fr</a> | (1) | 04 | 67 | 59 | 38 | 98 |
| ARCUSSET Laurent | Chargé d'Etude   | (4) |    |    |    |    |    |

|   |   |         |                |    |    |       |    |
|---|---|---------|----------------|----|----|-------|----|
| <i>BERINGUIER Philippe</i>  | <i>Chargé d'Etude</i><br><a href="mailto:beringuier@wanadoo.com">beringuier@wanadoo.com</a>                           | (4*)    | 04             | 90 | 13 | 15    | 75 |
| <i>* puis M. de Conf. Univ. Toulouse Le Mirail</i>  |   |         |                |    |    |       |    |
| <i>BONIN Muriel</i>   | <i>doctorante BDI géographie</i><br><a href="mailto:muriel.bonin@cirad.fr">muriel.bonin@cirad.fr</a>                  | (1 ; 5) | 04             | 67 | 59 | 37    | 54 |
| <i>BORT Vincent</i>   | <i>Géographe- DEA</i>   | (1)     | 04 67 70 19 88 |    |    |       |    |
| <i>CARRIÉ Christian</i>   | <i>Géographe cartographe</i><br><a href="mailto:carrie@mgm.fr">carrie@mgm.fr</a>                                      | (1)     | 04             | 67 | 59 | 68    | 82 |
| <i>CHEYLAN Jean-Paul</i>  | <i>DR CNRS</i><br><a href="mailto:cheylan@cirad.fr">cheylan@cirad.fr</a>  | (1)     | 04             | 67 | 59 | 37    | 42 |
| <i>CLERMONT Antoine</i>   | <i>Étudiant Maîtrise</i>  | (1)     |                |    |    |       |    |
| <i>CLOUET Yves</i>  | <i>Géographe</i><br><a href="mailto:clouet@cirad.fr">clouet@cirad.fr</a>  | (5)     |                |    |    |       |    |
| <i>DUCAU Mireille</i>   | <i>Étudiante Maîtrise</i>   | (1)     |                |    |    |       |    |
| <i>GUMUCHIAN Hervé</i>  | <i>Professeur Univ.J. Fourier</i><br><a href="mailto:nquenault@iga.ujf-grenoble.fr">nquenault@iga.ujf-grenoble.fr</a> | (3)     |                |    |    |       |    |
| <i>HENDRIKX Pascale</i>   | <i>Géographe</i><br><a href="mailto:HENDRIKX@wanadoo.fr">HENDRIKX@wanadoo.fr</a>                                      | (4)     |                |    |    |       |    |
| <i>LAJARGE Romain</i>   | <i>Doctorant - CERMOSEM</i><br><a href="mailto:lajarge@iga.ujf-grenoble.fr">lajarge@iga.ujf-grenoble.fr</a>           | (3 ; 2) | 06             | 82 | 30 | 21    | 91 |
| <i>LAQUES A.Elisabeth</i><br><a href="mailto:elisabeth.laques@univ-avignon.fr">elisabeth.laques@univ-avignon.fr</a> | <i>M. de Conf. Géographe</i>  | (2)     | 04 80 16 26 76 |    |    | anne- |    |
| <i>MAO Pascal</i>   | <i>Doctorant UJF</i><br><a href="mailto:pmao@iga.ujf-grenoble.fr">pmao@iga.ujf-grenoble.fr</a>                        | (3)     | 04             | 75 | 36 | 30    | 53 |
| <i>PETIT F.-Eugénie</i>   | <i>IE-INRA</i><br><a href="mailto:fpetit@iga.ujf-grenoble.fr">fpetit@iga.ujf-grenoble.fr</a>                          | (3)     | 04             | 75 | 36 | 30    | 51 |
| <i>ROUX Emmanuel</i>  | <i>Docteur en Géographie</i><br><a href="mailto:eroux@iga.ujf-grenoble.fr">eroux@iga.ujf-grenoble.fr</a>              | (3)     | 04             | 75 | 36 | 30    | 52 |
| <i>SGARD Anne</i>   | <i>IR</i>   | (6)     |                |    |    |       |    |
| <i>SINTÈS-AÏOUTZ M.</i>   | <i>IR CNRS Géog-cartographe</i><br><a href="mailto:sintes@cirad.fr">sintes@cirad.fr</a>                               | (1)     | 04             | 67 | 59 | 38    | 97 |
| <i>TANET Patrick</i>  | <i>Alloc. de Rech</i>   | (2)     |                |    |    |       |    |

(1) CIRAD-TERA / CNRS UMR-ESPACE, TA 60 / 15, 73 avenue Jean-François Breton, 34398 Montpellier Cedex 5

(2) UMR ESPACE, SDS Université d'Avignon Faculté des Lettres et Sciences Humaines ,74 Av. Pasteur - Case N° 17, 84029 Avignon CEDEX 01

(3) CERMOSEM: (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes, UMR TEO, Univ J. Fourier), Domaine Olivier de Serres, Le Pradel, 07170 MIRABEL

(4) Géo-SYSTEME, 3,rue François 1er, 84000 AVIGNON, Tel. 04 90 13 15 75

(5) CIRAD-TERA, TA 60 / 15, 73 avenue Jean-François Breton, 34398 Montpellier Cedex 5

(6) Université P. Mendes France, Grenoble

## 2.2 Difficultés rencontrées

Un bilan réalisé au sein de l'équipe du présent projet met en exergue les principales difficultés rencontrées :

Le choix initial de 4 PNR (en effet, le Haut Languedoc avait également été retenu comme terrain d'application), est rapidement apparu comme trop ambitieux, et surtout renvoyant à des territoires trop éclatés. La grille d'analyse retenue au départ n'a pas été systématiquement appliquée sur chacun des trois terrains, mais seulement dans deux ou trois de ses dimensions sur chacun d'eux, ce qui atténue certainement l'effet démonstratif. La richesse des situations comparatives, entre

milieux proches dotés d'histoires institutionnelles décalées, entre procédures analogues appliquées à des périodes différentes, n'a pu donner lieu qu'à un recensement de perspectives, seules quelques-unes d'entre elles ont conduit à des développements, plus d'ordre théorique qu'appréciatif.

Un tel projet, associant de multiples partenaires (sans oublier les étudiants impliqués dans les travaux spécifiques) nécessitait une logistique efficace, ce n'est malheureusement pas la situation que nous ont permis de connaître les UMR, notoirement sous administrées, ni les autres organismes de recherche, ni à fortiori le caractère complexe, pointilleux et obscur, des procédures budgétaires résultant de l'imbroglie administratif et contractuel ! La gestion au quotidien s'en est trouvée abondamment alourdie, consommant trop d'énergie pour une productivité pratique bien faible. Ce point laisse très mal augurer des capacités avenir de nos institutions à servir de support à de telles opérations.

### 2.3 Conformité des réalisations au projet initial

La problématique initiale a été conduite sur trois terrains, conformément aux propositions initiales. La coordination et les travaux d'investissement conceptuel et méthodologique, de conception et d'ajustement d'une démarche collective ont été assurés par de nombreuses réunions (10) et séminaires (4, dont un de 4 jours) communs à l'ensemble des équipes. Les travaux de constitution, d'analyse et d'interprétation des observations «de terrain » (occupations des sols, zonages paysagers, entretiens avec les acteurs) ont fait l'objet de nombreux échanges de coordination.

Rappelons les axes centraux du projet, tels qu'ils sont présentés dans le résumé d'origine :

Les effets des politiques publiques sur le paysage, leur contribution à la modification des dynamiques spontanées forment l'interface entre le système de production du paysage, incluant l'**action publique** et les **représentations sociales** à l'œuvre.

On se propose :

d'interroger les liens existants entre les matérialités paysagères restituées à l'aide de systèmes d'information géographique et de visualisations paysagères «réalistes », les perceptions multiples de ces matérialités, et les dynamiques institutionnelles et publiques d'action sur ces matérialités paysagères.

de mettre en correspondance ces observations en les restituant dans la perspective d'un ensemble de **Parc Naturel Régionaux** existant ou en projet, en région de **montagnes sèches méditerranéennes**. Nous considérons ainsi que les PNR représentent bien les évolutions en cours en matière de prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques publiques d'aujourd'hui et en matière de **conception de projets paysagers** mobilisant des **articulations entre mesures diverses**.

Compte tenu du guide d'analyse élaboré et du positionnement théorique retenu, les orientations initiales ont été maintenues, étant admis qu'elles ne concernent pas directement l'évaluation des paysages, ni celle des politiques publiques paysagères, mais bien plus l'étude de la **mise en œuvre** des "PPP". Il s'agit bien d'une approche croisant, d'un côté des dynamiques propres aux groupes sociaux qui se mobilisent, faisant évoluer leurs représentations, et de l'autre des matérialités paysagères qui ont leur propre dynamique en interaction avec des PP qui tentent d'intervenir sur l'une comme sur l'autre. Nous nous intéressons ici aux croisements, aux logiques constructives, cumulatives, aux processus mis en œuvre. Nous faisons alors l'hypothèse que les enjeux théoriques et pratiques qui se nouent autour de l'action paysagère dépassent autant la question des formes paysagères (et de leurs évolutions) que celle des représentations paysagères. La PPP ne se résume pas non plus à un simple texte de loi, quelle que soit sa portée normative, ni même à une déclinaison de mesures à appliquer plus ou moins à la lettre. La PPP relève d'un processus d'appropriation, de traduction, de transformation (elle est, par essence, politique) qui concerne un collectif (elle est pratiquement publique) et intervient sur un objet qui a acquis, progressivement, sa propre pertinence (elle est paysagère).

### 3. Les résultats

#### 3.1 Résumé des acquis

Nous avons privilégié une approche qui porte avant tout sur les processus et notamment sur ceux qui articulent matérialités objectives et représentations du paysage. Evaluer les politiques publiques paysagères revient à s'interroger en termes d'« impact de la politique », sur son utilité : en quoi les politiques publiques paysagères mises en œuvre ont-elles eu une incidence sur les paysages et les populations concernées ? De quels types d'incidences s'agit-il (effets positifs et/ou effets pervers) ?

#### *Paysage et territoire sont-ils dissociables ?*

Déconnecter la mise en œuvre des politiques publiques paysagères des politiques publiques territoriales apparaît comme non pertinent : les acteurs, quels que soient leur place et leur statut, passent aisément de l'objet **Paysage** à l'objet **Territoire** ; il est vrai que chacun de ces objets est une construction située « quelque part » dans le continuum matérialités objectives-représentations. L'utilité des mesures paysagères (et, partant, d'une éventuelle politique publique paysagère) peut être évaluée à l'aune de l'adéquation plus ou moins réussie avec un projet de territoire correspondant. Par définition, les P.N.R. s'inscrivent dans cette double logique, du moins de manière générale. Dans quelques exemples hors milieu méditerranéen, où des maillages territoriaux de nature diverse (type pays de préfiguration, entités intercommunales, contrats globaux de développement...) ne présentent aucune cohérence ni entre eux (exemple du P.N.R. Chartreuse), ni avec le Parc existant, on observe une mise en œuvre plus délicate des mesures paysagères. Les projets de territoire étant alors mal identifiables par les acteurs, l'inscription sur ce territoire de mesures paysagères perd une partie de son sens, donc de son utilité.

#### *Paysage alibi et action locale*

Le statut du Paysage (lié à la polysémie de l'objet) le fait fonctionner comme alibi dans nombre d'exemples : les acteurs s'emparent de cet objet, et à son propos conduisent des actions sur d'autres champs : pourquoi ne pas faire du développement sylvicole en s'appuyant sur un paysage menacé d'érosion ? De la requalification rurale avec du paysage –patrimoine ? De la diversification agricole avec du «paysage-identitaire » (exemple de la châtaigneraie en Ardèche) ? Du contrôle de la pression périurbaine avec du «paysage-durable » ou du «paysage-cadre de vie » ?

Ce mode de fonctionnement du «paysage-alibi » remet-il en cause l'utilité de toutes les politiques publiques paysagères ? A supposer que l'on renonce à toute mythification du paysage, l'utilité même indirecte est effectivement présente : au-delà du paysage et de sa protection/gestion, ce qui émerge concerne la mobilisation des acteurs autour d'un projet de développement. Le paysage, via la prise en compte des représentations des acteurs, constitue alors le déclencheur du processus de mobilisation, lequel va s'inscrire ultérieurement dans le processus de développement territorial dans son ensemble. Observée sur chacun des terrains, cette mobilisation des acteurs sur un objet-prétexte, le paysage, doit être envisagée comme l'un des aspects positifs de toute politique publique paysagère.

#### *Des impacts observables ?*

En matière d'impact des politiques publiques paysagères (via des mesures particulières) sur les matérialités objectives, l'ensemble des travaux conduit à la conclusion suivante : une cohérence forte entre les niveaux d'organisation (cf. §2.5.) crée des conditions plus favorables à l'inscription sur l'objet paysage comme matérialité, de modifications visibles et lisibles. Encore faut-il souligner que les pas de temps à prendre en compte dépendent d'une double logique : naturelle (la végétation...) et sociale (où le contexte économique prime) aux temporalités fort différentes. Rares sont les mesures observables qui se donnent une durée et une constance d'action suffisante (sans doute 20 à 40 ans !) autorisant un quelconque infléchissement des processus profonds, sociaux comme biotiques.

Toute évaluation strictement qualitative ou uniquement quantitative est vouée à l'échec. Les catégories de «matériel » et «idéel » sont à déconstruire pour comprendre ce qui se passe au cours

de la préparation, de la mise en place et des conséquences des mesures mises en place à l'occasion de ces PPP et en interaction avec les autres politiques publiques.

Une prise en compte conjointe d'approches "objectives", en ayant recours à des outils de formalisation et de restitution cartographique, destinés en particulier à construire les termes des débats et négociations ainsi que l'étendue des consensus qu'ils remportent (SIG et systèmes d'information environnementaux), et d'approches plus "subjectives", prenant en compte les représentations et les actions des acteurs de terrain (tant il est vrai que représentation et action ne sauraient être dissociées) semble ici s'imposer.

L'information géographique, qui constitue généralement le fondement de toute objectivation des matérialités, produite en un lieu et une époque spécifique, "techniquement objectivable", devient une composante diversement interprétée au sein des réseaux sociaux, dans un processus permanent de réinterprétation, "socialement activable". Le « faux » et le « vrai » ne résultent souvent que de l'étendue et de la configuration sociale des consensus partiels qui fondent l'information, les décisions ne sont qu'apparentes et peuvent en dissimuler d'autres. Seuls les contextes historiques, culturels et micro-culturels, sociaux, institutionnels donnent valeur aux « connaissances » extraites par les acteurs.

L'exigence de privilégier une échelle particulière : l'échelle micro, souvent infra-communale correspond à l'inscription au sol des mesures et procédures spécifiques ; à l'échelle méso, celle des PNR par exemple, l'observation, la lisibilité de la démarche s'avère plus délicate, moins communicante, en particulier du fait des nombreuses superpositions, intersections, successions et recouvrement temporels de mesures élémentaires dont la cohérence d'ensemble, au sein des interactions avec les nombreuses autres mesures, est pour le moins difficilement discernable.

Les PNR parviennent-ils à infléchir quelques PPP et lesquelles, est-ce que les PNR sont de bons outils pour mobiliser, construire du projet, changer des représentations en matière de paysage ? Comment vont-ils s'articuler, légalement, politiquement (dans les priorités et perceptions des notables) socialement (dans les reconstructions identitaires), avec les "Pays" issus de la LOADT ? Les quelques situations de simultanéité entre les procédures (au sein de nos terrains c'est en particulier le cas du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues, que trouve difficilement un soutien ferme de la part des élus aujourd'hui engagés dans une procédure de "Pays") font penser qu'en dépit de la complémentarité apparente des deux procédures (un projet socio-économique de Pays, un projet de mise en valeur et de protection de l'environnement dans le cadre d'un PNR) subsiste une incompatibilité des processus de mobilisation qu'elles incitent et suscitent.

C'est fréquemment aux niveaux d'action intermédiaires, un canton, une communauté de communes, que se forment de façon la plus observable les stratégies d'adoption opportunistes de mesures diverses et "quelconques" au service d'objectifs profonds peu explicités mais puissamment portés par des notables. Ces objectifs n'entretiennent, in fine, qu'un lien ténu avec l'esprit initial des mesures qu'ils mobilisent.

### ***Vers un cadre d'analyse des PPP***

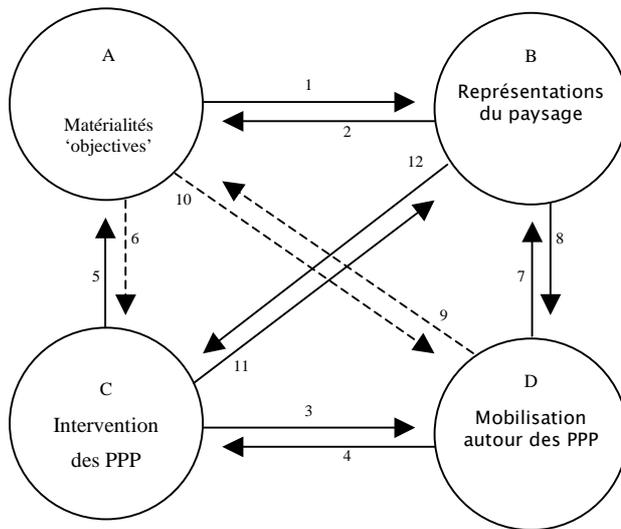
L'approche repose sur une distinction entre quatre univers dotés chacun d'une certaine autonomie, mais dont les interactions permettent de situer les projets paysagers abordés.

**A: Les matérialités " objectives "** (ou plutôt objectivées) du paysage : formes, physionomie, composantes structurelles des paysages sont objectivées<sup>1</sup> à l'aide de protocoles explicites (voir Annexe 2 du Rapport 1999). Observations de terrain, cartes thématiques et sources complémentaires, photographies aériennes et images satellitaires, analysées dans leur dimension dynamique sont ici privilégiées. Pour les applications les plus avancées leur intégration est facilitée par l'utilisation d'un SIG (Tanargue, Garrigues, Lubéron). Cette objectivation des matérialités et de leurs dynamiques servira de fondement à l'évaluation des impacts directs, attendus ou pervers, des PPP.

---

<sup>1</sup> Les résultats de ces protocoles sont eux-mêmes des représentations, leur qualité " objective " ne résulte que de l'effort d'explicitation déployé, et surtout de l'étendue des consensus sociaux qui les fondent. En ce sens on pourrait dire qu'il existe un double gradient entre représentations objectivées et représentations " subjectives " : les consensus sociaux qui les fondent sont décroissants, alors que leur richesse sémantique progresse à l'inverse.

**B: Les représentations “ subjectives ”** du paysage, intégrant les composantes “ contemplatives ”, culturelles, sociales, esthétiques, sensibles, forment un second univers susceptible d’informer sur



les représentations des différents acteurs plus ou moins concernés. Les documents de programmation, les Chartes des Parcs, les rapports et études, les documents de vulgarisation et plaquettes de présentation traduisent ces représentations à l’œuvre localement. Des enquêtes in situ complètent cette documentation qui permet d’approcher quelques éléments perceptuels nécessaires à l’évaluation des PPP.

Ces deux représentations du paysage dans ses réalités, “ objectivée ” et “ subjective ” sont complémentaires, les perceptions-représentations des acteurs pouvant induire des actions

transformant la matérialité, les dynamiques observables pouvant à leur tour être à l’origine de représentations sociales.

Deux autres approches, également complémentaires sont à prendre en compte pour l’analyse des “ PPP ” :

**C: Les interventions publiques**, directes ou indirectes sur les paysages se situent dans le cadre de nombreux dispositifs d’étendue, de modalités juridiques (interdictions, incitations, contractualisations), de formes financières très diverses (voir la note “ Mesures prises dans le cadre de PPP en France ”). Leur nombre et leur variété conduit presque toujours à l’association et l’interaction entre plusieurs mesures sur un même espace ou des parties de celui-ci. De nombreux services, échelons de l’Etat, dispositifs professionnels ou associatifs contribuent à l’encadrement, l’interprétation locale, l’accompagnement en vue de l’inscription sociale, de ces dispositifs légaux. C’est donc in fine l’association de textes et de modalités d’actions médiatisées qui forment l’arsenal des outils à la disposition des acteurs locaux, et dont les choix pèsent évidemment sur l’évaluation

des PPP.

**D: Les mobilisations des acteurs**, locaux mais également parfois distants, constituent une autre dimension de l’action publique. Création de réseaux sociaux, voire associatifs ou institutionnels résultent donc également des PPP. Induisant de nouveaux comportements, l’adoption de nouvelles valeurs, des modes d’action différents, les PPP dépassent ainsi le cadre strict de leurs objectifs, ces éléments n’en font pas moins partir de leurs impacts à évaluer.

Les acteurs sont soit à la recherche de consensus pour l’action commune, soit en désaccord. Dans tous les cas une mobilisation à propos de ces interventions débouche pour le moins sur des adaptations locales des mesures choisies, très fréquemment sur l’association de plusieurs actions complémentaires. Il peut également arriver que l’association locale de mesure ne résulte principalement que d’une politique d’optimisation des sources d’aide et de financement accessibles, parfois en limite de leur pertinence lors de stratégies “ attrape-tout ”. Le déroulement social de l’action, la nature des acteurs impliqués, les négociations vont donc largement influencer sur la définition des PPP utilisées et leurs modalités d’application. Cette “ mobilisation ” constitue la quatrième dimension, d’une certaine façon le contexte du “ projet social ”, le cœur du débat autour de CETTE PPP là. La mobilisation autour du projet est donc à incorporer dans l’évaluation. Arsenal légal et mobilisation ne sont donc pas indépendants : il arrive que certaines mobilisation induise des directives paysagères, plus fréquemment l’existence de mesures induit les candidatures à leur utilisation, “ l’occasion faisant le larron ”. On pourrait donc dire ici, à l’image du gradient qui unit “ représentations objectivables ” et “ représentations sensibles ”, qu’un second gradient va du formel, les dispositifs légaux des PPP, vers le social dans l’action par le truchement des mobilisations et adaptations de ces dispositifs.

### 3.2 Liste des publications

- Rodriguez C., 1997 " Diagnostic territorial de la zone concernant la Charte du Pic-Saint-Loup ", Mémoire de Maîtrise, Univ. Montpellier III, 73 p.
- Bort V., 1999, Lauret: un exemple de développement communal (définition d'une nomenclature multitudes d'occupation des sols) Mémoire DEA (Dir. : Cheylan) , Univ. Avignon, 52 p.
- Ducau M., 1999, " Politiques publiques et dynamique du vignoble, le cas de 9 communes du nord de Montpellier " DEA Structures et dynamiques spatiales (Dir. : Cheylan) , Univ d'Avignon
- Clermont A., 1999, " Viticulture, périurbanisation, garrigues, interaction entre ces phénomènes et les acteurs villageois sur la commune de Lauret " Mémoire de maîtrise, Univ Paul Valéry Montpellier III (Dir. : Cheylan, Gagnier).
- BONIN, M. ; THINON, P. ; CHEYLAN, J.P. ; DEFFONTAINES, J.P., 2000. La modélisation graphique : perspectives d'évolution d'un outil de recherche vers un outil d'aide au développement ». in. CIRAD, coll. Repères.
- BONIN, M. ; CARON, P. ; CHEYLAN, J.P. ; CLOUET, Y., ThinonP, 2001. "Zonage à dire d'acteurs, modélisation graphique et territoire : quelle cohérence pour une recherche impliquée dans l'action ?" CEMAGREF, REGLIS (Représentation et Gestion de L'Information Spatialisée), Journée scientifique « Représentations spatiales », Montpellier, 17-18 janv. 2001.
- Cheyland J.P. 2001, « Evolutions de l'occupation des sols en hautes garrigues viticoles et périurbaines de l'Hérault », in actes : Colloque international CNRS, « Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales », les 13 et 14 septembre 2001 à Montpellier, France, ed. Université Montpellier III.
- Cheyland J.P., Chrisman N., 2001, « Comment le sens vient à l'information géographique » in Géomatique et espace rural, ed : T. Libourel Actes des Journées CASSINI 2001, Montpellier 26-28 septembre, ed. CIRAD, pp 189-202.
- Muriel BONIN, Patrick CARON, Jean-Paul CHEYLAN, Yves CLOUET, Pascal THINON. 2002. « Territoire, zonage et modélisation graphique : chercheurs et acteurs en recherche action » Titre provisoire, à paraître, Revue de Géographie de Lyon - GEOCARREFOUR, N° spécial consacré aux démarches participatives.
- Bonin M., Lajarge R., Roux E., 2000, " Contribution méthodologique pour l'évaluation des politiques publiques paysagères: application aux parcs Naturels Régionaux., Colloque, Poitiers, 7-8 décembre 2000
- Bonin M. 2000, " SIG et SMA pour la modélisation des dynamiques spatiales ", Journées CASSINI 2000, La Rochelle, 5-7 Septembre
- LAJARGE R., 2000, " Territorialité intentionnelles, des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche), Thèse de Géographie, Univ. J. Fourier, Grenoble 1, Soutenue le 14/1, 662 p.
- Bonin M., Le Page C., 2000, " SIG, SMA, connaissances et gestion de l'espace. Le cas du Massif du Tanargues " Revue Internationale de Géomatique

### 3.3 Autres formes de valorisation scientifique

Les résultats de cette action seront publiés dans le numéro 15 de la Revue "Montagnes Méditerranéennes" (tirage à 600 exemplaires, diffusé auprès des structures de recherche – laboratoires d'universités, CNRS, INRA, CEMAGREF- et des acteurs locaux –chambres Consulaires et notamment les Chambres d'Agriculture, Syndicats intercommunaux d'Aménagement, Parcs Naturels Régionaux...).

Par ailleurs, diverses actions de sensibilisation ont été engagées: animation de 2 réunions avec des élus dans le cadre du Plan Paysage de la vallée de l'Eyrieux (E. Roux), étude de pré-faisabilité d'un Observatoire des Paysages dans le département de l'Ardèche (automne 2002), animation d'une table ronde sur "l'évolution des paysages dans les Alpes du Sud" (E. Roux), contribution aux documents préalables et aux actions d'animation de la participation dans le cadre des Groupes de Travail de préfiguration du futur "Pays des garrigues et de la Haute vallée de l'Hérault (J.P. Cheylan).

### 3.4 Actions de transfert

Des actions de transfert ont déjà été engagées: participation à l'étude de faisabilité d'un observatoire du Paysage dans le département du Rhône; animation d'une commission au sein de la Région Rhône-Alpes sur l'évaluation de la Politique Régionale en matière de PNR (avec une dimension politique paysagère et ses impacts) H. Gumuchian; élaboration d'une proposition d' "Observatoire pour l'Action" au sein du futur Conseil de Développement du Pays des garrigues (J.P. Cheylan).

## 4. Contribution du projet au programme

### 4.1 Perspectives de généralisation des résultats

Au delà de la présente étude s'appliquant à trois situations différentes de PNR, les premiers résultats, même partiels, semblent susceptibles d'être généralisables à d'autres situations.

La position de départ reposant sur quelques axiomes et hypothèses paraît pertinente, et digne d'attention critique. Rappelons en les orientations essentielles:

Le présent projet, retenu en 1999 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, se propose de formaliser les liens existant entre les **matérialités paysagères**, les **dynamiques institutionnelles et publiques** (ensemble de l'arsenal législatif, réglementaire et procédural disponible) censées créer ou modifier les paysages, et les **représentations des acteurs locaux** observateurs de ces modifications sur le terrain micro (une commune, une vallée) ou méso (PNR) ou encore **acteurs** au sens fort du terme car directement impliqués dans la décision, la mise en application, puis la gestion de l'ensemble de ces mesures.

Cette triple articulation — au demeurant fort délicate à appréhender — entre l'objet paysage (multiforme), les politiques paysagères (multi-scalaires) et les représentations des acteurs locaux, nécessite de privilégier, sur les trois terrains PNR retenus, une réflexion/application s'appuyant sur l'échelle locale et les niveaux d'organisation respectifs de ces trois domaines. Il ne s'agit donc pas d'effectuer une évaluation des politiques publiques paysagères mises en place depuis la loi de 1930 stricto sensu, mais plutôt d'appréhender via le regard des acteurs locaux les impacts « réels » (visibles) ou indirects (sur certains processus sociaux mobilisant les acteurs) de la mise en œuvre sur le terrain de ces mêmes politiques publiques. La mise en œuvre de politiques paysagères (même récentes dans le temps) faisant appel via les diverses mesures, à une nécessaire mobilisation des acteurs, imposant le recours quasi systématique à la concertation (initiale à l'amont lors de la mise en œuvre sur le terrain ou à l'aval en matière de suivi), n'est pas sans conséquence en matière de projets de territoire.

Les trois entrées privilégiées en matière d'évaluation des impacts socio-spatiaux des politiques paysagères mises en œuvre sur une partie ou tout le territoire des trois PNR, concernent :

Le paysage comme **objet construit** (dimension matérielle) ;

Les rapports existant entre acteurs et actions paysagères : sensibilisation et implication des acteurs plus ou moins marquées ; appropriation plus ou moins forte des mesures/actions par les acteurs eux-mêmes ; multiplicité plus ou moins grande du nombre d'acteurs concernés ;

L'inscription de ces actions paysagères dans la durée en terme notamment de participation à l'émergence de **projets de territoire**, soit directement, soit indirectement en favorisant la collaboration et la concertation entre acteurs d'origines variées (élus, associatifs, socioprofessionnels...) qui prennent ainsi progressivement une habitude de travail en commun qui sera valorisée ultérieurement sur d'autres champs.

Les périmètres des **PNR** offrent l'intérêt d'articuler potentiellement un grand nombre de mesures de nature (lois, mesures incitatives, mesures indirectes), d'étendue (lieu d'articulation privilégié des échelles méso et micro) et de modalités de mises en œuvre diverses (volonté affirmée de partenariat entre diverses catégories d'acteurs: Etat et ses échelons, collectivités et tout premier la Région, acteurs socio-professionnels et associatifs). Les trois périmètres choisis renvoient à des contextes d'élaboration et des phases d'avancement très divers : le projet de Parc des Garrigues émerge de la conjonction d'acteurs locaux et de quelques élus ; le Parc des Monts d'Ardèche a été établi au début du mois d'avril 2001 ; le Parc du Lubéron fut l'un des premiers créés. Ils constituent de ce fait des lieux d'observation privilégiés.

Il serait certainement souhaitable de pouvoir approfondir un peu plus un tel positionnement ainsi que la méthodologie mis en œuvre afin de parvenir à un degrés de formalisation plus élaboré. Malheureusement les délais impartis et la mobilisation active et continue de chercheurs issus de structures diverses et par ailleurs investis dans plusieurs autres projets n'a pas permis d'obtenir un tel résultat. Au regard de la somme globale de travail fourni qui est loin d'être négligeable, chacun des membres de l'équipe du projet souhaite vivement aller au-delà d'un tel rendu, en s'investissant sur une phase de formalisation plus aboutie.

#### **4.2 Contribution au programme "PPP"**

Le programme de recherche "Politiques publiques et paysage: analyse, évaluation, comparaison" était structuré selon six axes prioritaires. Le présent projet s'inscrit de manière préférentielle dans les axes 2 (Les acteurs sociaux, leurs réseaux et les représentations socio-culturelles du paysage dans l'élaboration des politiques publiques"), 6 ("L'évaluation des effets des politiques publiques sur les structures matérielles du paysage") et 4 (L'analyse et l'évaluation de l'encadrement législatif, juridique et fiscal français du paysage").

Concernant l'axe 2, ce travail a mis en évidence la manière dont le "paysage-alibi" est approprié par les acteurs locaux à d'autres fins et notamment en matière de montage de projets de territoire.

Concernant l'axe 6, la question des matérialités paysagères a été traité sous son angle instrumental (SIG, SMA). Les enseignements tirés montrent combien il serait hasardeux de dissocier les formes objectivées, du sens qu'elles acquièrent par ailleurs, pour les observateurs (les chercheurs) et les acteurs localement impliqués. Les observations menées au sein du PNR du Luberon ont permis, en complément de celles conduites dans les garrigues montpelliéraines ou à Valgorge, en Ardèche, la mise au point d'une grille méthodologique d'analyse des matérialités paysagères; trois étapes successives ont été mise en avant: la caractérisation des paysages à partir de la forme et de l'organisation spatiale; l'analyse des processus de mise en place du paysage, enfin la mise en évidence de niveaux d'évaluation des politiques publiques sur le paysage.

Quant à l'axe 4, il a donné lieu à un travail fort important de mise à plat de l'ensemble des principales mesures actuellement à l'œuvre. Cet inventaire a permis de regrouper les mesures en quatre classes qui rendent compte des effets plus ou moins directs, effets concernant explicitement ou non l'objectif paysager. Au delà des fiches synthétiques se rapportant aux diverses mesures présentes sur les terrains étudiés ont été élaborées; elles constituent des outils de travail essentiel pour qui entend s'interroger sur les politiques paysagères.

#### **4.3 Principaux enseignements**

Outre les principaux acquis déjà évoqués (3.1), il est à noter que le présent travail s'est volontairement situé au sein d'un triptyque: matérialités, représentations, action. Cette ambition théorique initiale, qui n'a jamais été abandonnée pendant toute la durée de l'étude, a permis d'aboutir à quelques conclusions dignes d'intérêt; elle a néanmoins butté sur une insuffisante formalisation d'ensemble qui laisse aux chercheurs impliqués un goût d'inachevé. Au plan théorique et méthodologique, en matière d'élaboration de grilles de lecture de l'objet "paysage" dans ses diverses dimensions, en matière de pertinence d'étude de cas analysés, les apports apparaissent néanmoins non négligeables. Une recherche, par définition, s'inscrit dans un processus ouvert, appelant d'autres recherches complémentaires et souvent plus pointues. Nous nous situons bien dans ce cas de figure.